ORNE HABITAT DIRECTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	Marché public de services - CCAG Prestations intellectuelles

Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise en place d'un marché à bons de commande de conception-réalisation de travaux de réhabilitation énergétique de pavillons individuels et de quelques logements collectifs chauffés à l'électricité.

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26S0035

Date limite de remise des offres :

21 décembre 2026 à 12h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE	
	Marché public de prestations intellectuelles Objet : Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise en place d'un marché à bons de commande de conception-réalisation de travaux de réhabilitation énergétique de pavillons individuels et de quelques logements collectifs chauffés à l'électricité.
	Acheteur : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE - ORNE HABITAT 42 RUE DU GENERAL FROMENTIN BP 76 61003 - ALENCON CEDEX
	Marché passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. CCAG applicable au marché public : CCAG prestations intellectuelles.
	Le marché n'est pas alloti.
	Profil acheteur : https://www.orne-habitat.com
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	Les négociations sont interdites.
	Le marché contient une tranche ferme et une tranche optionnelle
	Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.
	Prestations similaires : Le marché prévoit la possibilité pour le maître d'ouvrage de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires à celles de l'objet du présent marché
	Code CPV principal de la consultation : 71241000-9: Études de faisabilité, service de conseil, analyse.

SOMMAIRE

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES 4
1.1. Acheteur 4
1.2. Objet de la consultation 4
1.3. Missions confiées 4
1.4. Allotissement 5
1.5. Tranches 5
1.6. Codes CPV 5
1.7. Délai d'exécution 5
ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION 5
2.1. Contenu du dossier de consultation 5
2.2. Mise à disposition du dossier de consultation 5
2.3. Modification de détail du dossier de consultation 6
ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 6
3.1. Procédure de passation 6
3.2. Allotissement 6
3.3. Renseignements complémentaires 7
3.4. Modalités de financement et de paiement 7
ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE 7
4.1. Dossier de candidature 7
4.2. Obligations des candidats 8
4.3. Sous-traitance 8
4.4. Groupements d'opérateurs économiques 9
ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE 9
5.1. Présentation du dossier d'offre 9
ARTICLE 6. VARIANTES 10
6.1. Variantes facultatives 10
6.2. Prestations supplémentaires éventuelles 10
6.3. Prestations similaires et modifications 10
6.4. Délai de validité 10
ARTICLE 7. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE 10
7.1. Critères de sélection des candidats 10
7.2. Critères de jugement des offres 10
ARTICLE 8. MODALITES DE REMISE DES PLIS 11
8.1. Copie de sauvegarde 12
ARTICLE 9. NEGOCIATION 12
ARTICLE 10. ATTRIBUTION DU MARCHE 13
ARTICLE 11. LITIGES ET DIFFERENDS 13

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Acheteur

ORNE HABITAT

Adresse : Office Public de l'Habitat de l'Orne
42 Rue du Général Fromentin
BP 76
61003 Alençon

Courriel : marchespublics@orne-habitat.com
Site internet : https://www.orne-habitat.com

1.2. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet une mission de prestation intellectuelle se rapportant :

A la mise en place d'un marché à bons de commande de conception-réalisation de travaux de réhabilitation énergétique de pavillons individuels et de quelques logements collectifs chauffés à l'électricité.

1.3. Missions confiées

La mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage se décompose de la façon suivante :

- Tranche ferme :
  - Analyse des sites projetés
  - Analyse des consommations énergétiques de chaque groupe
  - Réalisation d'un audit énergétique par groupe (ThCex et 3CL-DPE2021)
  - Elaboration de la scénarisation énergétique pour chaque groupe, avec une estimation des 3 scénarios pour chaque groupe
  - Préparation du dossier de consultation sous forme de marché à bon de commande de conception réalisation (2 lots)
  - Analyse des offres (2 lots)
  - Participation à la sélection des candidats à retenir, et participation à une commission de marchés.

- En tranche optionnelle 1 (cette tranche est traitée à prix unitaire ou unité d'œuvre forfaitisée) :
  - Elle porte sur la réalisation d'éléments de mission ponctuel d'assistance d'Orne Habitat dans la réalisation du marché de conception réalisation, dont le détail est défini dans le bordereau à prix unitaires.

Nota : le marché à bon de commande de conception-réalisation sera lancé en deux lot géographiques.

1.4. Allotissement

En application de l'article L.2113-11 du Code de la commande publique, le présent marché n'est pas alloti.

1.5. Tranches

Le présent marché est un marché à tranches découpé comme suit :

Tranche ferme : Expertise, mise en place du dossier de consultation, et assistance à l'attribution du Marché de Conception réalisation.

Tranche optionnelle : Ensemble de missions de prestations complémentaires de suivi de l'exécution du marché sur bordereau de prix.

1.6. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 71241000-9: Études de faisabilité, service de conseil, analyse.

1.7. Délai d'exécution

Durée :
Le délai d'exécution du marché est de 5 mois pour la tranche ferme et de 5 ans pour la tranche optionnelle à compter de :
☑ la date de notification du marché ;

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

2.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Le règlement de la consultation
- Acte d'engagement
- DC1 – Lettre de candidature
- DC2 – Déclaration du candidat individuel
- DC4 – Déclaration de sous-traitance
- La charte entreprises et qualité
- Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU)
- Le cadre de mémoire technique
- Le cadre de mémoire environnemental
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le Fichier patrimoine

2.2. Mise à disposition du dossier de consultation

Conformément à l'article R 2132-2 du Code de la Commande Publique, le Pouvoir Adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

https://www.orne-habitat.com (espace entreprises)

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

IMPORTANT :

Les échanges se feront par Lettre Recommandée Electronique (LRE) envoyées à l'adresse qui aura été indiquée lors de votre inscription sur notre site.
Attention aux adresses personnelles consultables uniquement par le titulaire du courriel.
Lorsqu'ORNE HABITAT vous envoie une Lettre Recommandée Electronique, l'adresse de l'expéditeur qui apparait est la suivante : courrier@aws-france.com

Pensez à vérifier votre boîte mail (y compris les SPAM) et à ouvrir sans risque ce courrier.

Conformément à l'arrêté du 14/12/2009, vous avez la possibilité de retirer le DCE en mode anonyme ; cependant si vous avez l'intention de soumettre un pli, il est fortement recommandé d'adopter le mode identifié.
En effet, pendant la consultation, celle-ci peut être modifiée de façon significative, faire l'objet de clarifications importantes pour l'établissement de votre réponse, faire l'objet d'un rectificatif changeant les données de base, notamment la date de remise des offres, ou même faire l'objet d'un avis de déclaration sans suite.
Si vous optez malgré tout pour ce retrait anonyme, prenez la précaution de revenir sur cette page suffisamment tôt avant l'expiration.
Si vous optez pour le mode identifié, toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse électronique qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.
La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages de façon régulière.

Il est précisé que:

- Les avis d'appels publics à la concurrence en ligne ne se substituent pas aux publications obligatoires dans les journaux habilités (JOUE ou journaux d'annonces légales), lesquelles restent les documents de référence.
- Le pouvoir adjudicateur s'engage sur l'intégralité des documents mis en ligne. Seuls ces derniers font foi.

2.3. Modification de détail du dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **5 jours calendaires** avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

3.2. Allotissement

Le maître d'ouvrage décide de ne pas allotir le marché pour les raisons suivantes :
S'agissant de prestations intellectuelles, la décomposition en lot n'est pas possible.

3.3. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : https://www.orne-habitat.com

Toutes les demandes pendant la consultation doivent se faire via notre plateforme sur le bouton " correspondre avec l'acheteur " (icône enveloppe)

Nota : Avant de poser une question, il convient de s'assurer que la réponse n'a pas été déjà apportée à la même question d'un autre candidat.

Les éventuelles questions doivent être posées au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres avant 12 heures.

3.4. Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

Document	Descriptif
1) Lettre de candidature (DC1)	Une " lettre de candidature " dûment complétée (imprimé DC1 fourni ou tout document apportant les mêmes informations). Modèle en vigueur à compter du 1er avril 2019.
2) Déclaration du candidat (DC2)	Une " déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement " dûment complétée (imprimé DC2 fourni) ou tout document apportant les mêmes informations. Modèle en vigueur à compter du 21 novembre 2023.
3) Des renseignements relatifs aux moyens généraux de l'entreprise	- Description des effectifs moyens annuels du candidat au cours des 3 dernières années - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. **NOTA : Il s'agit des moyens généraux de l'entreprise et non des moyens dédiés au chantier qui doivent être indiqués dans le cadre de mémoire technique**
4) Des renseignements relatifs aux références	Présentation d'une liste de prestations exécutées au cours des 3 dernières années, appuyée d'attestations de bonnes exécutions pour les prestations les plus importantes. Ces attestations devront être remplies par le donneur d'ordre et indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des prestations et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Document	Descriptif
	Le titulaire ou l'équipe devra fournir des références notamment en termes d'audit énergétique, de maîtrise d'œuvre en réhabilitation énergétique ainsi qu'en conception-réalisation.
5) Une copie de la carte de qualification professionnelle en cours de validité si l'entreprise possède cette carte.	Il est précisé que la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apporté par tout moyen, notamment des références de prestations exécutées ou bien encore des certificats d'identité professionnelle.
6) En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.	Indication si le candidat fait oui ou non l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente (dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant).
7) Un bilan	(comptes annuels)

4.2. Obligations des candidats

Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même, par ses cotraitants ou par ses sous-traitants, des structures, des compétences et qualifications suivantes :

Document ou compétence	Descriptif
9) Qualification	**OPQIBI : Ingénierie en génie climatique courant (13.22) ou Expert en Rénovation Energétique (ERE) ou équivalent**
10) Compétence	**Economie de la construction**

Le pouvoir adjudicateur n'acceptera comme preuve de l'équivalence que des références attestées par des tiers compétents et indépendants de l'opérateur économique et de ses clients.

Le BET thermique devra être le mandataire en cas de groupement.

4.3. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.
Pour chaque sous-traitant présenté, le titulaire remet, à l'acheteur les documents suivants :

- DC4 dûment complété et signé
- Devis
- Contrat sous-traitance
- DC2 dûment complété
- Moyens humains
- Moyens matériels
- Références
- Urssaf de moins de 6 mois
- Kbis de moins de 3 mois
- Attestions fiscale de moins de 6 mois
- Assurance RC et décennale en cours de validité
- Congés payés de moins 6 mois
- Retraite de moins de 6 mois
- La liste des travailleurs étrangers

- RIB
- Le cas échéant les attestation justifiants les capacités requises pour l'exécution du marché

4.4. Groupements d'opérateurs économiques

En cas de réponse en groupement, le pouvoir adjudicateur imposera, à l'issue de l'attribution du marché, la forme d'un groupement conjoint conformément à l'article R2142-22 du Code de la commande publique.
Ceci afin de ne pas retarder ou bloquer l'avancement du marché, en cas de défaillance d'un des membres du groupement.

L'Equipe sera composée au minimum d'un thermicien et d'un économiste de la construction.

Le mandataire de l'équipe devra réunir l'ensemble des compétences nécessaires pour répondre à la totalité des attentes du maître de l'ouvrage au cours des différentes étapes de la mission (technique, thermique, formalisation marché à bon de commande conception réalisation, montage de dossiers de financement FEDER et FORES, montage de dossiers administratifs…) et sera solidaire.

ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.
Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	**L'acte d'engagement** Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	**Le Bordereau de Prix Unitaire** Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
3	**Le cadre de mémoire technique fourni** (maximum 5 pages)
4	**Le cadre de mémoire environnemental fourni** (maximum 2 pages)
4	**Le relevé d'identité bancaire**

NOTA :
Il n'est pas exigé des candidats qu'ils retournent le CCAP ni le CCTP remis dans le cadre du dossier de consultation. Cependant si ces documents font l'objet d'observation, les candidats devront alors obligatoirement fournir les documents faisant l'objet de remarques auxquels il sera annexé un document reprenant l'ensemble des remarques ainsi que le ou les article(s) au(x)quel(s) il est fait référence.
L'absence de ces documents confirmera l'accord sans réserve du candidat sur les documents remis dans le cadre de la consultation.

ARTICLE 6. VARIANTES

6.1. Variantes facultatives

Les variantes facultatives ne sont autorisées.

6.2. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

6.3. Prestations similaires et modifications

En application l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés sans publicité ni mise en concurrence pourront être passés ultérieurement dans les conditions suivantes :
Les marchés devront avoir pour objet, la réalisation de prestations similaires à celles demandées lors de la consultation initiale.

6.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de **120 jours calendaires**, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 7. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

7.1. Critères de sélection des candidats

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Les garanties et capacités techniques et financières du candidat (Chiffres d'affaires, moyens humains et matériels)
2. Les références professionnelles du candidat (Présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des 3 dernières années, appuyée d'attestations de bonnes exécutions pour les travaux les plus importants)

7.2. Critères de jugement des offres

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

N°	Description	Pondération
1	**Montant des honoraires**	**60**
2	**Valeur technique (mémoire technique fourni)**	**35**
2.1	Compréhension des objectifs et des enjeux	
2.2	Organisation et méthodologie	
2.3	Missions d'accompagnement et de conseil	

2.4	Références	
3	**Valeur environnementale (mémoire environnemental fourni)**	**5**
Pondération totale des critères d'attribution		**100**

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère par ordre décroissant. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai :
Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.

Offre anormalement basse :
Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.

Offre inappropriée :
L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.

Offre irrégulière :
L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.

Offre inacceptable :
Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

ARTICLE 8. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique
Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : https://www.orne-habitat.com

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :
- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

8.1. Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, remettre, dans une enveloppe fermée, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur un support électronique (clé USB ou CD ROM). L'enveloppe contenant la copie de sauvegarde devra comporter la mention « Ne pas ouvrir -copie de sauvegarde » ainsi que l'intitulé de la consultation.

La copie de sauvegarde devra soit :

- être remise contre récépissé à l'adresse suivante :

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE
Marchés Publics
42, rue du Général Fromentin
61003 Alençon
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- ou, transmise par tout moyen assurant date certaine de réception et confidentialité des plis, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE
Marchés Publics
42, rue du Général Fromentin
B.P. 76
61003 ALENCON CEDEX

Faute de respecter ces dispositions, la copie de sauvegarde sera rejetée et ne pourra pas être examinée en cas de défaillance dans la transmission de la candidature ou de l'offre électronique.

ARTICLE 9. NEGOCIATION

Les négociations sont interdites.

ARTICLE 10. ATTRIBUTION DU MARCHE

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.

- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP

- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 11. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :
Tribunal Administratif de Caen
Tél. : 02 31 70 72 72
Fax :
Email : greffe.ta-caen@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:
Tribunal Administratif de Caen
Tél. : 02 31 70 72 72
Fax :
Email : greffe.ta-caen@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site